

Histoire de l'Art

Kunstgeschichte

Art History

Master – 90 crédits ECTS

Le programme MA Histoire de l'Art à 90 crédits est régi par le présent plan d'études. Ce dernier se fonde sur le règlement du 11 mai 2006 pour l'obtention du Master à la Faculté des lettres, ainsi que sur les directives du 23 avril 2009 concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg.

1. Description générale du programme

Ce programme de Master offre une formation spécialisée en Histoire de l'Art sur une large période chronologique: Histoire de l'Art contemporain (XX^e – XXI^e siècle), Histoire de l'Art moderne, Histoire de l'Art médiéval (occidental et byzantin), Histoire de l'Art et Archéologie classique. La particularité de ce programme de Master est de considérer les manifestations de la création artistique sous un angle pluriel et selon les méthodes les plus récentes dans une perspective anthropologique, sociologique et «médiologique».

Cette formation a pour but de transmettre des connaissances approfondies dans une des périodes de l'Histoire de l'Art, de sensibiliser à l'usage critique de diverses sources, interprétations, méthodes et théories, ainsi qu'au développement personnel d'idées et interprétations en Histoire de l'Art. Ces connaissances ouvrent aux étudiant-e-s un accès aux emplois (dans le domaine des musées, du marché de l'art, de la culture et de l'édition, à la conservation des monuments historiques, etc.) ou à un approfondissement de la recherche dans le cadre d'un doctorat.

Les études en Histoire de l'Art peuvent débuter indifféremment au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

2. Structure des études¹

La structure du programme repose sur un module obligatoire commun de recherche, et sur trois modules optionnels à choisir parmi huit modules (deux par période), dont un est défini par la période choisie pour le mémoire de Master.

Module	Description	Crédits
Module 1	Module de recherche	15
Module 2	Approfondissement à l'Histoire de l'Art 1	15
Module 3	Approfondissement à l'Histoire de l'Art 2	15
Module 4	Approfondissement à l'Histoire de l'Art 3	15

¹ Une description détaillée du contenu des études figure en annexe.

3. Dispositions spécifiques

3.1 Recommandations au sujet de l'organisation des études

L'étudiant-e doit être particulièrement attentif à faire au moins un des modules d'approfondissement dans la période où il envisage de rédiger son mémoire de Master.

Le cours de méthode et de recherche est donné en principe tous les trois semestres.

Le colloque des mémorant-e-s est organisé en fonction des besoins et sur invitation des professeurs du domaine.

Stages, fréquentation de colloques etc. qui peuvent être reconnus dans le module de recherche, doivent être organisés par les étudiants eux-mêmes. Les conditions de reconnaissance se trouvent dans la description du module.

3.2 Types d'enseignement et modalités d'évaluation

Séminaire (9 crédits ECTS) : participation active, présentation d'un exposé et validation par un travail scientifique d'environ 45'000 signes (espaces et notes de bas de page compris) hors page de titre, légendes, illustrations, bibliographie et annexes éventuelles. Les places disponibles et autres exigences peuvent être fixées par l'enseignant.

Cours thématique (3 crédits ECTS) : validation par un examen écrit. Les dates, matière et modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant.

Voyage d'études (3 crédits ECTS) : participation active et présentation d'un exposé. Les places disponibles et autres exigences comme la préparation d'un *paper* ou la rédaction d'un rapport peuvent être fixées par l'enseignant.

3.3 Calcul des notes

Les unités d'enseignement qui reçoivent une note (cours, séminaire et le colloque des mémorants) sont évaluées séparément sur une échelle de 1 à 6 sous forme de nombres entier ou demi, la note minimale de 4 étant requise pour validation. A l'exception du cours de méthode et de recherche (voir : point 3.4 « Règles concernant l'échec définitif »), une unité d'enseignement non réussie peut être compensée par une unité d'enseignement équivalente au sein du même module.

Chaque note de module correspond à la moyenne des notes des unités d'enseignement acquises au sein de ce module de manière non-arrondie.

La note finale du programme d'études correspond à la moyenne de l'ensemble des notes de module.

3.4 Règles concernant l'échec définitif

L'échec définitif au sens de l'art. 3 des *Directives concernant l'évaluation des prestations d'études du 23 avril 2009 (Etat au 26 septembre 2013)* au cours de méthode et de recherche (cf. module de recherche) entraîne l'impossibilité de poursuivre le Master à 90 crédits en Histoire de l'Art. Dans ce cas, une poursuite des études dans le Master à 30 crédits en Histoire de l'Art est possible, dans la mesure où le module de recherche n'y est pas intégré.

3.5 Langues d'enseignement

Ce programme d'études est enseigné en partie en français et en partie en allemand. Les étudiant-e-s suivent obligatoirement des cours dans les deux langues, la répartition étant fixée en fonction des enseignements, mais il est toujours possible de choisir sa langue d'exposé, de travail écrit et d'examen (français ou allemand).

Les étudiant-e-s visant un diplôme bilingue sont priés de s'adresser aux conseillers aux études au début de leurs études. Pour un diplôme bilingue, les enseignements doivent être accomplis activement, oralement et par écrit, dans les deux langues (français et allemand). Au moins 40% des crédits ECTS (sans tenir compte du mémoire de Master) doivent être évalués dans la seconde langue. Voir aussi les directives du règlement de Master de la Faculté des Lettres.

3.6 Reconnaissance d'études, Erasmus, Swiss-Mobility

Pour obtenir un diplôme en Histoire de l'Art de l'Université de Fribourg, l'étudiant-e doit obtenir à Fribourg au moins 50% des crédits dans le domaine concerné à Fribourg. Le mémoire de Master, un séminaire dans la période du mémoire, une participation active à un colloque des mémorant-e-s doivent être accomplis obligatoirement à Fribourg. Les enseignements issus d'une autre Université peuvent être reconnus dans la mesure où ils peuvent s'intégrer, formellement et thématiquement, dans le présent plan d'études.

Tous les enseignements soumis au domaine pour reconnaissance doivent être évalués avec une note.

3.7 Mémoire de Master

Il est conseillé de se mettre en contact avec un directeur ou une directrice de mémoire au plus tard à la fin du troisième semestre de Master.

Le mémoire de Master comprendra entre 180'000 et 240'000 signes soit 60 à 80 pages (espaces et notes de bas de page compris) hors page de titre, légendes, illustrations, bibliographie et annexes éventuelles (p.ex. catalogues d'objets en Archéologie).

Les délais de remise du mémoire et les modalités de la soutenance sont régis par la Faculté des Lettres.

Master - 90 crédits

Structure du programme d'études :

Module	Titre - contenu	Crédits
Module 1 : Module de recherche		15
	<p>Ce module commun de recherche a pour objectif la maîtrise de compétences en méthodes de recherche ainsi que l'ouverture à différentes méthodologies en préparation à la rédaction du mémoire de Master.</p> <p>Ici l'étudiant-e acquiert ces compétences par un certain nombre de tâches obligatoires et un certain nombre de tâches optionnelles.</p> <p>L'étudiant-e devra obligatoirement (au total 6 crédits ECTS)</p> <p>suivre un cours de méthode et de recherche donné conjointement par les quatre professeurs du domaine avec évaluation écrite (3 crédits ECTS) et</p> <p>participer activement à un colloque des mémorants organisé par les quatre professeurs du domaine (3 crédits ECTS).</p> <p>L'étudiant-e devra à choix (au total 9 crédits ECTS)</p> <p>assister à un ou plusieurs autres colloques scientifiques après accord préalable des professeurs du domaine pour un total de 3 crédits (assister à un minimum de six communications avec validation par un compte-rendu écrit),</p> <p>faire reconnaître des stages dans des institutions proches de l'histoire de l'art après concertation et accord préalable des professeurs du domaine pour un total de 3 crédits ECTS ou de 6 crédits ECTS en fonction des heures effectuées (ici la validation intervient par le biais d'un rapport écrit),</p> <p>participer activement à des voyages d'études organisés par les professeurs du domaine (pour un total de 6 crédits ECTS au maximum) ou</p> <p>faire un tutorat. Le contenu et les devoirs se voient ici définis au cas par cas par un professeur du domaine (p.ex. introduction à la rédaction de travaux scientifiques aux étudiants de BA). En fonction de la charge de travail, 3 ou 6 crédits ECTS peuvent être attribués.</p>	
Module 2 : Approfondissement à l'histoire de l'art 1		15
	<p>Ce module a pour objectif l'approfondissement des compétences en méthodes d'analyse et d'interprétation dans la période choisie pour le mémoire de Master.</p> <p>Ici l'étudiant-e acquiert ces connaissances avancées</p> <p>en suivant un cours thématique avec évaluation écrite (3 crédits ECTS),</p> <p>en accomplissant un séminaire avec travail écrit (9 crédits ECTS) et</p> <p>en suivant un second cours thématique avec évaluation écrite ou en participant activement à un voyage d'études (3 crédits ECTS).</p>	
Module 3 : Approfondissement à l'histoire de l'art 2		15
	<p>Ce module a pour objectif l'approfondissement des compétences en méthodes d'analyse et d'interprétation dans l'une des quatre périodes de l'histoire de l'art.</p> <p>Ici l'étudiant-e acquiert ces connaissances avancées</p> <p>en suivant un cours thématique avec évaluation écrite (3 crédits ECTS),</p> <p>en accomplissant un séminaire avec travail écrit (9 crédits ECTS) et</p> <p>en suivant un second cours thématique avec évaluation écrite ou en participant activement à un voyage d'études (3 crédits ECTS).</p>	

Module 4 : Approfondissement à l'histoire de l'art 3

15

Ce module a pour objectif l'approfondissement des compétences en méthodes d'analyse et d'interprétation dans l'une des quatre périodes de l'histoire de l'art.

Ici l'étudiant-e acquiert ces connaissances avancées

en suivant un cours thématique avec évaluation écrite (3 crédits ECTS),

en accomplissant un séminaire avec travail écrit (9 crédits ECTS) et

en suivant un second cours thématique avec évaluation écrite ou en participant activement à un voyage d'études (3 crédits ECTS).
